

## CENT QUARANTE-TROISIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF

### AVIS IMPORTANT À L'INTENTION DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX VOYAGES

#### VOYAGES

Les membres du **Conseil exécutif** ont deux possibilités : ou bien prendre leurs propres dispositions pour le voyage et obtenir les remboursements auxquels ils ont droit à Genève, ou bien organiser leur voyage par l'intermédiaire de Carlson Wagonlit, l'agent de voyages officiel de l'OMS.

S'ils ont recours à Carlson Wagonlit, **les réservations doivent être effectuées en envoyant un courrier électronique mentionnant les dates de voyage requises à l'adresse [whogva.ch@contactcwt.com](mailto:whogva.ch@contactcwt.com) en indiquant « EB143 mai 2018 » dans l'intitulé. Les réservations peuvent être faites auprès de Carlson Wagonlit dès le lundi 14 mai 2018.** Veuillez noter que des réservations initiales provisoires effectuées auprès d'un autre agent de voyages ne pourront pas être prises en considération.

Les membres du Conseil exécutif ont droit à des billets d'avion en classe affaires entre la capitale de leur pays de résidence et Genève si la durée du vol est d'au moins 6 heures, et en classe économique si la durée du vol est inférieure à 6 heures. Ils ont droit à des billets de train en première classe entre la capitale de leur pays et Genève.

**Tous les itinéraires de voyage** (y compris les réservations qui n'auront pas été faites auprès de Carlson Wagonlit) **et les coordonnées bancaires** (voir la section concernant les indemnités journalières ci-après) des participants à la session du Conseil exécutif **devront être adressés par courriel à l'adresse [EBitineraries@who.int](mailto:EBitineraries@who.int) pendant la semaine du 14 au 18 mai 2018.**

#### VISAS

L'attention des délégués est attirée sur le fait que l'entrée en Suisse, régie par des dispositions strictes, est refusée à toute personne qui n'est pas en possession du visa requis.

Depuis le 13 décembre 2008, la Suisse applique, en matière de visas, les dispositions de l'Accord de Schengen. Certains participants se rendant au Siège de l'OMS pour participer à des réunions auront donc besoin d'un visa Schengen pour entrer en Suisse. **Depuis cette date, il ne suffit plus pour un participant de présenter une lettre d'invitation pour obtenir un visa.** Il faut désormais présenter une attestation signée par l'une des personnes habilitées à les délivrer au Siège de l'OMS. En outre, l'OMS a été informée que la procédure d'obtention des visas devenant plus rigoureuse, **elle pourra prendre jusqu'à 21 jours.**

Avant de solliciter une attestation pour la demande de visa, il est conseillé aux participants de prendre contact avec l'ambassade ou le consulat suisse le plus proche pour établir s'ils ont effectivement besoin d'un visa.

Les membres du Conseil qui auraient besoin d'une aide de l'OMS pour obtenir un visa Schengen pour la Suisse sont invités à adresser à [visagbs@who.int](mailto:visagbs@who.int) un courriel indiquant le nom de famille, le prénom, le titre, l'institution, la date et le lieu de naissance, le numéro du passeport, la date de son expiration ainsi que la date et le lieu de sa délivrance pour que les dispositions voulues puissent être prises dans les meilleurs délais.

#### HÔTEL

Il est recommandé aux membres du Conseil de faire leur réservation directement auprès de l'un des hôtels figurant sur la liste publiée sur Internet (<http://www.who.int/gb/>).

## INDEMNITES JOURNALIERES

Dans le cadre des mesures actuellement prises pour rationaliser les formalités administratives et réduire les coûts de traitement administratif à l'OMS, les membres du Conseil sont informés que, dans la mesure du possible, les indemnités journalières leur seront versées directement par virement bancaire sur leur compte bancaire après réception de leur itinéraire de voyage. Les paiements par virement bancaire sont plus sûrs et plus économiques.

Pour faire en sorte que le paiement parvienne rapidement sur votre compte bancaire, veuillez fournir vos coordonnées bancaires complètes (numéro de compte, nom et adresse complets de la banque, et autres précisions concernant le paiement demandées pour tout virement bancaire international : IBAN, SWIFT, devise et code de la banque locale, le cas échéant), à l'adresse électronique suivante : EBitineraries@who.int. Veuillez noter que le nom du titulaire du compte bancaire doit correspondre au nom du membre du Conseil exécutif (ou du suppléant désigné du membre du Conseil exécutif assistant à la session en son nom).

En envoyant votre itinéraire et vos coordonnées bancaires, veuillez indiquer si votre compte bancaire est établi dans une devise non convertible qui ne peut être utilisée pour régler des dépenses à l'étranger, auquel cas l'OMS prendra des dispositions pour verser aux membres du Conseil exécutif concernés leurs indemnités sous forme de bon de caisse plutôt que par virement bancaire, qu'ils pourront toucher pendant leur séjour à Genève à l'occasion de la session du Conseil exécutif.

Les membres du Conseil exécutif ont droit à 140 % du *per diem* fixé pour Genève pendant la durée de la session du Conseil exécutif, et les suppléants à 100 %.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération à cet égard.

= = =